



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 À 19H30**

PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Freddy MARTIN ; Georges DUQUESNE ; Pascale DARDIER ; Laurence ALGOUD ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Patricia BONNOT ;

ABSENTS EXCUSÉS : Joëlle MASSA (pouvoir à Florence PILLANT) ; Pierrick PINET (pouvoir à Pascale DARDIER) ; Diane FACOMPRESZ (pouvoir à Philippe BERNA) ;

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Secrétaire de séance : Annette GUEYDAN

La séance débute à 19h33.

01. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Plan Communal de Sauvegarde ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre un arrêté portant sur l'approbation du plan communal de sauvegarde ;
- **DIT** que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour, révisions et actualisations nécessaires à sa bonne application et à son opérationnalité ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour la mise en œuvre de cette décision.

02. Bilan de la concertation et arrêt des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- **IDENTIFIE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) telles que présentées
- **MANDATE** le maire pour la mise en œuvre de cette décision.

03. Tarif d'occupation du domaine public, des locations de salles et du matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- **ACTE** les tarifs d'occupation du domaine public présentés ;
- **AUTORISE** le Maire à la mise en œuvre cette mesure dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

04. Admission en non-valeur au budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (1 ABSTENTION – Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur au budget général
- **DIT** que le montant total des admissions en non-valeur s'élève à 598,40 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget (article 6541) de l'exercice en cours de la commune (M57).

05. Décision modificative au budget général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- *DÉCIDE des modifications budgétaires (M57) comme exposées,*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.*

06. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 CONTRE – Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- *AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ;*
- *DÉCIDE d'adopter les suppressions et créations des emplois tels que précisé ;*
- *INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois au budget, chapitre 012 ;*
- *MANDATE le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.*

La séance est levée à 21h05

Saillans, le 19 septembre 2024

Le Maire,
François BROCARD

